

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00354
Numéro SIREN : 835 236 720
Nom ou dénomination : 3A IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2020 sous le numéro de dépôt 16183

3A IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 52 bd Gabriel Lauriol - 44300 NANTES
835 236 720 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre, à huit heures trente,

Les associés de la société 3A IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 52 bd Gabriel Lauriol - 44300 NANTES, sur convocation faite par à chaque associé.

Sont présentes :

SAS ADT INVESTISSEMENTS, titulaire de 33 actions en pleine propriété, représentée par Monsieur Arnaud DE THY

SAS ALLIAM, titulaire de 34 actions en pleine propriété, représentée par Monsieur Anthony BOSSARD

SAS ALLER-RETOUR, titulaire de 33 actions en pleine propriété, représentée par Monsieur Anraud NAEL

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony BOSSARD, en sa qualité de Président de la SAS ALLIAM, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ *un exemplaire des statuts de la Société,*
- ✓ *le rapport du Président,*
- ✓ *le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Lecture du rapport du Président,**
- ✓ **Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,**
- ✓ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 26 juin 2020, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, par application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, ne recueillant aucune voix, n'est pas adoptée.

L'Assemblée constate que, du fait du rejet de la résolution, la Société poursuivra son activité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

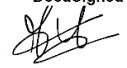
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

SAS ALLIAM

Monsieur Anthony BOSSARD

DocuSigned by:

48B8B732E3ED4C8...

SAS ALLER-RETOUR

Monsieur Arnaud NAEL

DocuSigned by:

7B1DC28CA843A7...

SAS ADT INVESTISSEMENTS

Monsieur Arnaud DE THY

DocuSigned by:

1DFAED7338304B1...